

## Procès-verbal

Séance du conseil de la ville de Macamic tenue le 10 avril 2007, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Denise Dubois, Dianne Duchesne, Rock Morin et Yvan Verville. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard et la secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

Absents : Éric Poiré et Marc Frappier.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2007-04-044

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des sessions du 12 février 2007 et celui du 26 février 2007;
4. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006;
5. Approbation des comptes à payer :
  - a) Rapport des comptes à payer :
    - Liste au montant de 78 443,19 \$;
    - Liste au montant de 125 032,40 \$;
  - b) Chèques de paie du mois de février 2007 :
    - Paie du 13 février 2007 au montant de 11 499,29 \$;
    - Paie du 27 février 2007 au montant de 12 661,95 \$;
  - c) Chèques de paie du mois de mars 2007 :
    - Paie du 13 mars 2007 au montant de 12 876,04 \$;
    - Paie du 27 mars 2007 au montant de 13 249,78 \$;
6. Sylviculture La Vérendrye Inc. – M. Christian Léveillé;
  - a) Appui au programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;
  - b) Appui au fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux;
7. Période de questions;
8. Correspondance reçue et envoyée pour les mois de février 2007 et mars 2007;
9. Approbation du rapport financier de l'Office municipal d'habitation de Macamic pour l'année 2006;
10. Appui au projet de la Société d'exploitation sylvicole de Rousseau inc. dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;
11. Adoption du projet des règlements d'urbanisme;
12. Avis de motion pour l'adoption des règlements d'urbanisme;

13. Autorisation d'emprunt de la voie publique :
  - a) Vélo Abitibi-Ouest;
  - b) Vélo Tour 48<sup>e</sup> Nord;
14. Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier;
15. Appui à la Commission scolaire du Lac-Abitibi – Gala Méritas 2007;
16. Usine de filtration;
17. Projet Fortin Les Berges;
18. Rapport des comités;
19. Questions diverses :
  - a) Chalet Multi-Services;
20. Période de questions;
21. Information du directeur général;
22. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 16, 17, 19a) et 21 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

**2007-04-045**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS DU 12 FÉVRIER 2007 ET CELUI DU 26 FÉVRIER 2007**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Les procès-verbaux du 12 février 2007 et celui du 26 février 2007 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

**2007-04-046**

**4. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2006**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu à l'unanimité :

QUE : Le rapport financier pour l'année 2006 soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**2007-04-047**

**5. APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Rapport des comptes à payer :
  - Liste au montant de 78 443,19 \$;
  - Liste au montant de 125 032,40 \$;
- b) Chèques de paie du mois de février 2007 :
  - Paie du 13 février 2007 au montant de 11 499,29 \$;
  - Paie du 27 février 2007 au montant de 12 661,95 \$;
- c) Chèques de paie du mois de mars 2007 :
  - Paie du 13 mars 2007 au montant de 12 876,04 \$;
  - Paie du 27 mars 2007 au montant de 13 249,78 \$;

Adoptée à l'unanimité.

6. **Sylviculture La Vérendrye Inc. :**

2007-04-048

- a) **APPUI AU PROJET DE SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER - VOLET II**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II;

ATTENDU QUE Sylviculture La Vérendrye inc. désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est pour la réalisation des travaux d'aménagement prévus au plan annuel d'intervention 2007-2008;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est favorable à ce projet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yvan Verville appuyé par la conseillère Denise Dubois, il est unanimement résolu :

- d'appuyer le projet présenté par Sylviculture La Vérendrye inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II;
- d'autoriser le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou les secrétaires-trésorières adjointes, Joëlle Rancourt et Nicole Bouffard, à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

2007-04-049

b) **APPUI AU PROJET DE SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE INC. DANS LE CADRE DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST**

---

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soit le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE Sylviculture La Vérendrye inc. demande une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des travaux d'aménagement prévus au plan annuel d'intervention 2007-2008;

ATTENDU QUE l'aide financière demandée est de 126 396 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yvan Verville, appuyée par le conseiller Rock Morin, il est unanimement résolu :

- d'appuyer la demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de Sylviculture La Vérendrye inc. pour un montant maximum de 126 396 \$.
- d'autoriser le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou les secrétaires-trésorières adjointes, Joëlle Rancourt et Nicole Bouffard, à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

7. **Période de questions**

Madame Karie Ouellet demande à la Ville d'installer un arrêt obligatoire sur la 1<sup>re</sup> Avenue Est à l'intersection de la 1<sup>re</sup> Rue Ouest. Le maire lui demande de nous donner l'avis des autres résidents de ce secteur.

8. **Correspondance reçue et envoyée de février 2007 et mars 2007**

Le secrétaire-trésorier, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours des mois de février et mars 2007.

2007-04-050

9. **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MACAMIC POUR L'EXERCICE 2006**

---

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte les états financiers de l'OMH pour l'exercice financier 2006 tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2007-04-051

10. **APPUI AU PROJET DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE DE ROUSSEAU INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II**

---

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II;

ATTENDU QUE la Société d'Exploitation Sylvicole de Rousseau inc. désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE les projets demandés sont : chemin, drainage et élagage en forêt privée;

ATTENDU QUE ces projets ne contreviennent à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est favorable à ce projet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne, il est unanimement résolu :

- d'appuyer le projet présenté par la Société d'Exploitation Sylvicole de Rousseau inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II.

Adoptée à l'unanimité.

2007-04-052

11. **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR LE PLAN D'URBANISME EN RÉVISANT L'ANCIEN ET LES RÈGLEMENTS D'URBANISME, SOIT : LOTISSEMENT, CONSTRUCTION, ZONAGE, CONDITION ET ÉMISSION DES PERMIS**

---

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte les projets de règlement suivants :

- Plan d'urbanisme de la Ville de Macamic numéro 07-079;
- Règlement de zonage de la Ville de Macamic numéro 07-080;
- Règlement de lotissement de la Ville de Macamic numéro 07-081;
- Règlement de construction de la Ville de Macamic numéro 07-082;
- Règlement sur certaines conditions d'émission du permis de construction de la Ville de Macamic numéro 07-083;
- Règlement sur l'émission des permis et certificats de la Ville de Macamic numéro 07-084.

QUE : La consultation publique se tiendra le 7 mai 2007 à 19 heures à l'hôtel de ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

**2007-04-053**

12. **AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENTS RÉVISANT PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Denise Dubois qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, des règlements révisant le plan et les règlements d'urbanisme. Il y aura dispense de lecture conformément au deuxième paragraphe de l'article 356 de la Loi des cités et villes.

13. **Autorisation d'emprunt de la voie publique**

**2007-04-054**

a) **VÉLO ABITIBI-OUEST**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise l'utilisation des voies publiques sur notre territoire pour la balade à Vélo qui aura lieu le 3 juin 2007.

Adoptée à l'unanimité.

**2007-04-055**

b) **VÉLO TOUR 48<sup>e</sup> NORD**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise l'utilisation des voies publiques sur notre territoire pour la randonnée Vélo Tour 48<sup>e</sup> Nord qui aura lieu le 12 juillet 2007.

Adoptée à l'unanimité.

2007-04-056

14. **SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic confirme que les dépenses pour les travaux rattachées à la subvention accordée le 1<sup>er</sup> août 2006 sont complétées et demande que le versement de 25 000 \$ prévu pour l'exercice financier 2007-2008 soit versé pour l'exercice financier 2006-2007.

Adoptée à l'unanimité.

2007-04-057

15. **APPUI FINANCIER AU GALA MÉRITAS 2007**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic contribue à la 19<sup>e</sup> édition du Gala Méritas 2007 organisée par la Cité Étudiante Polyno, et ce, pour un montant de 75 \$. Ce montant est conditionnel à la tenue de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité.

18. **Rapport des comités**

Les conseillères Denise Dubois, Dianne Duchesne et le conseiller Yvan Verville et le maire Daniel Rancourt font rapport de leurs différentes rencontres.

20. **Période de questions**

Aucune question.

2007-04-058

22. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu d'ajourner l'assemblée au 23 avril 2007. Il est 22 h.